RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 02 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le deux mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2026-25**	**Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD) – année 2026**

Date de la convocation : 26/02/2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Pascale OGEREAU, conseillère municipale
Auxiliaire de séance : Virginie MEDINA, agent municipal

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
	Pierre LEVAVASSEUR	Christophe BRUNET
Claudie NUNES		
	Mireille DUFAU	Isabelle JALLAIS-GUILLET
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
	Sylvie FAILLAUFAIX	Patrice COUVRAT
Caroline BARBOSA-BRINET		

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'acquisition de parcelles en cours d'acquisition dans l'objectif de maintenir le caractère naturel des sites permettant l'aménagement d'espaces naturels destinés ouvert au public.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- AM 483 et AM 485 de 33 m2 pour 165.00 €
- AM 441 de 101 m² pour 505.00 €,
- AE 173 et AE 174 de 943 m² pour 7 534.00 €,

Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

DEPENSES	€HT	RECETTES	€HT
Acquisitions foncières	8 204 €	Subvention DDAD = 35%	3 151.40 €
Frais d'acquisitions	800 €	Autofinancement	5 852.60 €
TOTAL DEPENSES	**9004 € HT**	**TOTAL RECETTES**	**9004 € HT**

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20260305-DEL2026-25-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- *approuve ce programme et son plan de financement,*
- *sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loir-et-Cher une subvention au taux de 35% au titre de la DDAD 2026,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.*

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 05/03/2026

Publié le 05/03/2026

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 03/03/2026
La secrétaire de séance
Pascale OGEREAU

Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORÊT (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20260305-DEL2026-25-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026